

TITRE : Politique sur l'hygiène des mains	
RESPONSABLE : Direction des soins infirmiers (Service de prévention et contrôle des infections)	ÉMISE LE : 2019-05-16
ADOPTÉE PAR : Président-directeur général	DERNIÈRE RÉVISION : 2026-02-03 (Acte ADO-2026-02-12)

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	2
2	CHAMPS D'APPLICATION	2
3	CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF	2
4	DÉFINITIONS	3
5	OBJECTIFS.....	4
6	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	4
6.1	Président-directeur général	4
6.2	Comité de direction (« CODIR »)	4
6.3	Direction des soins infirmiers	4
6.3.1	Service de prévention et contrôle des infections (SPCI)	5
6.4	Direction des ressources humaines et du développement organisationnel.....	5
6.4.1	Service de prévention, promotion et mieux-être au travail	5
6.5	Direction médicale et des services professionnels.....	5
6.6	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires.....	5
6.7	Comité stratégique de prévention et contrôle des infections	5
6.8	Gestionnaires.....	6
6.9	Membres du personnel	6
7	PROCÉDURE	6
7.1	Généralités	6

7.2	Indications pour l’HDM.....	7
7.3	Friction des mains avec solution hydroalcoolique (SHA)	7
7.3.1	Technique (annexe 3).....	7
7.4	Lavage des mains à l’eau et au savon doux.....	8
7.5	Technique (annexe 4).....	8
7.6	Lavage des mains avec eau et savon antiseptique.....	9
7.7	Bonnes pratiques en lien avec l’HDM.....	9
7.8	Ongles et bijoux.....	9
7.9	Choix et manipulation des produits d’hygiène des mains	9
8	RÉFÉRENCES.....	10
9	ANNEXES.....	11
10	DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES	11
10.1	Révision	11

1 PRÉAMBULE

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC) reconnaît que l’hygiène des mains (HDM) est l’une des stratégies à privilégier afin de prévenir et limiter les infections nosocomiales. L’HDM se veut une priorité organisationnelle pour la sécurité des usagers qui reçoivent des soins et services au sein de nos installations et constitue un indicateur clé de la culture de sécurité des soins et de la qualité des pratiques cliniques. Il considère obligatoire et essentielle l’adhésion aux bonnes pratiques à l’égard de l’HDM.

Dans cette politique, à moins que le contexte ne le requière autrement, les variations grammaticales de tout terme ont une signification similaire, le singulier inclut le pluriel, et le masculin inclut le féminin, et vice versa.

2 CHAMPS D’APPLICATION

La présente politique s’adresse aux membres du personnel du CISSSMC puisqu’ils sont responsables de prévenir et de contrôler la transmission des infections en respectant les recommandations d’HDM.

3 CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Cette politique s’inscrit dans l’application de la *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* (RLRQ, chapitre G-1.021) et de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, chapitre S-2.1). Elle respecte également le *Programme national de santé publique 2025-2035 et les programmes d’Agrément Canada*.

Le CISSSMC adhère à la Campagne canadienne de l’hygiène des mains et au Défi national de l’hygiène des mains, qui sont les fruits d’une collaboration à l’échelle nationale entre l’*Institut canadien pour la sécurité des patients* (ICSP), l’*Association pour la prévention des infections à l’hôpital et dans la communauté*

(CHICA-Canada), *Agrément Canada* et l'Agence de santé publique du Canada (ASPC). Le défi canadien de l'HDM est une stratégie multimodale qui s'appuie sur le défi de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

4 DÉFINITIONS

Clostridioides difficile	<i>Clostridioides difficile</i> , anciennement <i>Clostridium difficile</i> , est une espèce de bactéries du genre <i>Clostridioides</i> . Il s'agit de bacilles gram positifs, anaérobies stricts et sporulés.
Établissement	Un établissement public de Santé Québec visé par la <i>Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux</i> (LGSSSS) qui exploite au moins un centre local de services communautaires, un centre hospitalier et un centre d'hébergement de soins de longue durée.
Flore microbienne résidente	Flore constituée de micro-organismes résidant de façon permanente sur la peau. Ces micro-organismes sont habituellement peu virulents. Cependant, certains d'entre eux peuvent causer une infection très sévère lorsqu'ils sont introduits dans l'organisme suite à une procédure invasive impliquant une cavité stérile, une muqueuse ou suite à un bris cutané.
Flore microbienne transitoire	Flore constituée de micro-organismes contaminant de façon épisodique la peau et provenant de contacts avec les personnes, les objets ou l'environnement. Les micro-organismes qui la composent sont généralement faciles à éliminer lors de l'hygiène des mains. Ces micro-organismes sont fréquemment impliqués lors de la transmission d'infections.
Hygiène des mains (HDM)	Expression générique qui inclut toutes les actions posées pour éliminer les micro-organismes de la surface des mains.
Infection nosocomiale	Infection acquise au cours d'un épisode de soins administrés par un établissement du réseau de la santé, quel que soit le lieu où ils sont administrés.
Installation	Lieu physique où sont dispensés les soins de santé et les services sociaux; un établissement comporte généralement plusieurs installations.
Membre du personnel	Personne contribuant à la réalisation de la mission du CISSSMC, incluant notamment, mais non limitativement les intervenants, les gestionnaires, employés, professionnels, membres du CMDPSF, résidents, bénévoles, stagiaires et étudiants.
PCI	Prévention et contrôle des infections.
Pratiques de base	Pratiques de prévention et contrôle des infections à respecter pour les soins de base dispensés à tous les usagers en tout temps et dans tous

	les milieux de soins. La conformité aux pratiques de base peut réduire la transmission des micro-organismes dans les milieux de soins.
SHA	Solution hydroalcoolique.
SPCI	Service de prévention et contrôle des infections.
Usager	Toute personne qui reçoit ou ayant reçu des services de santé ou des services sociaux fournis par un établissement ou par un prestataire de services pour le compte d'un établissement.

5 OBJECTIFS

- Fournir des recommandations sur l'HDM;
- Améliorer les pratiques concernant l'HDM lors des soins et services;
- Prévenir la transmission d'agents pathogènes par l'application des pratiques de base pour tous les usagers;
- Augmenter l'observance de l'HDM;
- Responsabiliser les membres du personnel face à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires;
- Réduire le taux d'incidence des infections nosocomiales;
- Soutenir une culture de sécurité des soins par l'intégration de l'HDM aux mécanismes de gouvernance clinique et d'amélioration continue.

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 Président-directeur général

- Adopter la présente politique.

6.2 Comité de direction (« CODIR »)

- Recommander l'adoption de la présente politique au président-directeur général;
- Être informé des résultats liés à l'observance de l'HDM et, le cas échéant, orienter les actions organisationnelles en matière de gouvernance clinique et de sécurité des soins.

6.3 Direction des soins infirmiers

- Élaborer la présente politique;
- Réviser la présente politique aux trois (3) ans;
- Assurer la mise en application et la diffusion de la politique.

6.3.1 Service de prévention et contrôle des infections (SPCI)

- Recueillir les résultats d'audits d'HDM et diffuser les indicateurs de l'observance de l'HDM dans une perspective d'amélioration continue des pratiques;
- Former des observateurs pour la réalisation d'audits en matière d'HDM;
- Recommander des produits efficaces pour l'application de l'HDM;
- Élaborer et dispenser, pour les membres du personnel, un programme de formation sur les bonnes pratiques de l'HDM et les mesures permettant de réduire le risque de lésions cutanées;
- Informer et faire des rappels aux membres du personnel, usagers, visiteurs, proches aidants, etc., sur l'importance de l'HDM;
- Émettre des recommandations quant au nombre et à la disposition des aménagements nécessaires à l'HDM (postes de lavage des mains et distributeurs de solution hydroalcoolique [SHA]) dans les installations du CISSMC et lors de travaux de construction, de rénovation et d'entretien des installations;
- Collaborer avec le Service de prévention, promotion et mieux-être au travail dans le choix de solution alternative au SHA pour les membres du personnel présentant une condition médicale associée à l'utilisation de SHA.

6.4 Direction des ressources humaines et du développement organisationnel

- Soutenir les gestionnaires dans l'application des mesures correctives visant le respect de l'application et l'observance de l'HDM;
- Faire signer le formulaire [Engagement à l'hygiène des mains](#) à tous les employés et les cadres lors de l'embauche. Également, en cours d'emploi de façon triennale afin de renforcer la sensibilisation envers cet engagement.

6.4.1 Service de prévention, promotion et mieux-être au travail

- Collaborer au programme de formation sur les bonnes pratiques de l'HDM, notamment sur les mesures permettant de réduire le risque de lésions cutanées;
- Conseiller les membres du personnel lors de problématiques de lésions cutanées;
- Collaborer avec le SPCI dans le choix de solution alternative au SHA.

6.5 Direction médicale et des services professionnels

- Faire signer le formulaire [Engagement à l'hygiène des mains](#) à tous les médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes.

6.6 Direction de l'enseignement et des affaires universitaires

- Faire signer le formulaire [Engagement à l'hygiène des mains](#) à tous les résidents, externes, enseignants et stagiaires.

6.7 Comité stratégique de prévention et contrôle des infections

- Recevoir les rapports de surveillance des infections nosocomiales;
- Recevoir le suivi des indicateurs d'observance à l'HDM;

- Analyser les résultats en lien avec les tendances d'infections nosocomiales et recommander, au besoin, des actions d'amélioration aux instances concernées.

6.8 Gestionnaires

- Exercer un rôle de leadership clinique en matière d'HDM, notamment par l'exemplarité, la rétroaction en temps opportun et la promotion d'une culture de sécurité des soins;
- Confirmer que les employés ont signé le formulaire [Engagement à l'hygiène des mains](#);
- Favoriser et encourager la participation aux activités de prévention et contrôle des infections (PCI);
- S'assurer de l'application des consignes et recommandations de PCI;
- S'assurer du respect de l'application de cette politique;
- Participer à la réalisation d'audits d'HDM;
- S'assurer que les audits d'HDM requis sont réalisés et rendre disponibles les résultats aux équipes;
- Prendre connaissance du résultat des audits et intervenir auprès des membres du personnel si besoin;
- Participer au maintien des compétences des membres du personnel en lien avec l'HDM et la PCI;
- Rendre disponible en tout temps de la SHA, du savon doux et de la crème hydratante dans leur secteur.

6.9 Membres du personnel

- Signer le formulaire [Engagement à l'hygiène des mains](#) lors de l'embauche ([annexe 1](#));
- Respecter les principes de la présente politique en tout temps;
- Respecter les pratiques recommandées pour appliquer une HDM efficace;
- Respecter les conditions favorisant une hygiène des mains efficace (aucun port de vernis à ongles, bijoux ou faux ongles) si vous êtes un membre du personnel qui visite les usagers dans les milieux de soins, administre des soins ou entre en contact avec leur environnement;
- Participer aux activités de formation en lien avec l'HDM et la PCI;
- Sensibiliser et enseigner aux usagers l'importance de l'HDM;
- Favoriser l'HDM des usagers;
- Appliquer l'HDM aux bons moments ([annexe 2](#)).

7 PROCÉDURE

7.1 Généralités

- L'HDM est une mesure de santé publique efficace dans la prévention de la transmission de maladies infectieuses;
- L'HDM est une pratique de base en prévention des infections, elle vise principalement à éliminer le plus possible de la surface de la peau les micro-organismes qui proviennent d'une contamination récente;
- Une HDM loin du point de soins augmente le risque de contamination accidentelle;
- Le port de gants ne remplace pas l'HDM;
- L'HDM est efficace seulement si les mains sont exemptes de bijoux, vernis et faux ongles;

- L'adhésion aux bonnes pratiques d'HDM repose sur une responsabilité individuelle et collective et s'inscrit dans une culture de sécurité des soins.

7.2 Indications pour l'HDM

Il existe quatre moments spécifiques où l'HDM des membres du personnel est requise dans le cadre de leurs fonctions ([annexe 2](#)) :

1. Avant tout contact avec un usager ou son environnement;
2. Avant une procédure aseptique;
3. Après un risque de contact avec des liquides biologiques;
4. Après tout contact avec un usager ou son environnement.

7.3 Friction des mains avec solution hydroalcoolique (SHA)

En l'absence de contre-indications, il s'agit de la méthode privilégiée pour la décontamination des mains¹. La SHA peut être employée dans la majorité des situations qui requièrent l'HDM*, dont notamment :

- Au début du quart de travail;
- Avant et après avoir porté des gants;
- Avant et après le contact avec un usager ou son environnement;
- Avant de manipuler un dispositif invasif;
- Avant la préparation des médicaments;
- Avant de préparer, de manipuler, de servir ou de consommer des aliments;
- Après s'être mouché;
- En quittant une aire de travail.

*Sauf si l'usager est atteint de diarrhées associées au *Clostridioides difficile* ou si les mains sont visiblement souillées.

7.3.1 Technique ([annexe 3](#))

La SHA doit être utilisée sur des mains sèches et sans souillure.

1. Remplir la paume d'une main avec la SHA, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner;
2. Frictionner paume contre paume par mouvement de rotation;
3. Frictionner le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa;

¹ Ces produits sont reconnus pour être plus efficaces puisque leur concentration élevée en alcool (minimalement de 70 % dans le réseau de la santé) fournit une destruction rapide de la grande majorité de la flore transitoire et d'une partie de la flore résidente. De plus, la friction des mains est beaucoup plus rapide que le lavage des mains à l'eau et au savon, ce qui est un atout important pour favoriser l'observance de l'HDM par les membres du personnel grandement sollicité par les activités de soins. Cette technique est moins irritante pour les mains que le lavage des mains à l'eau et au savon, puisque certaines SHA contiennent des agents émoullissants.

4. Frictionner les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière;
5. Frictionner les dos des doigts en les tenant dans la paume de la main opposée avec un mouvement d'aller-retour latéral;
6. Frictionner le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa;
7. La pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa;
8. Une fois sèches, les mains sont prêtes pour prodiguer le soin.

Durée : minimalement 20 secondes

Vidéo (disponible sur l'intranet) : [Lavage des mains avec une solution hydroalcoolique](#)

7.4 Lavage des mains à l'eau et au savon doux

Il s'agit de l'action mécanique combinée au lavage, au rinçage et au séchage qui délodge les micro-organismes transitoires présents sur les mains.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être pratiqué obligatoirement dans les situations suivantes :

- Après être allé aux toilettes;
- Lorsque les mains sont visiblement souillées;
- Lorsque les mains sont contaminées ou souillées par des liquides biologiques;
- Après un contact avec un usager ou un environnement contaminé par le *Clostridioides difficile*;
- Lors d'une sensation de mains collantes.

7.5 Technique ([annexe 4](#))

1. Mouiller les mains avec de l'eau tiède;
2. Appliquer environ 5 mL de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains;
3. Frictionner les paumes des mains par mouvement de rotation;
4. Frictionner le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa;
5. Frictionner les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière;
6. Frictionner les dos des doigts en les tenant dans la paume de la main opposée avec un mouvement d'aller-retour latéral;
7. Frictionner le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa;
8. Frictionner la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa;
9. Rincer les mains à l'eau tiède en évitant de toucher au lavabo;
10. Sécher soigneusement en épongeant doucement les mains avec un papier pour diminuer l'irritation de la peau causée par un frottement rigoureux;
11. Utiliser ce papier pour fermer le robinet s'il y a lieu;
12. Les mains sont prêtes pour prodiguer le soin.

Durée : minimalement 40 secondes

Vidéo (disponible sur l'intranet) : [Lavage des mains au lavabo](#)

7.6 Lavage des mains avec eau et savon antiseptique

Il peut être indiqué dans certaines situations de procéder à l'HDM avec du savon antiseptique, spécialement lors de l'installation de cathéters veineux centraux².

7.7 Bonnes pratiques en lien avec l'HDM

- Utiliser un savon à distribution automatique;
- Utiliser du papier à mains pour se sécher les mains;
- Porter des gants seulement lorsque requis;
- Éviter l'eau trop chaude ou trop froide;
- Mouiller les mains avant d'appliquer le savon;
- Hydrater les mains par une application de crème à mains lors des pauses au travail et à la maison pour diminuer le risque d'apparition de dermatose liée à l'HDM.

7.8 Ongles et bijoux³

Les membres du personnel qui procèdent aux soins directs aux usagers (c'est-à-dire visiter les usagers dans les milieux de soins, leur administrer des soins ou entrer en contact avec leur environnement) doivent :

- Maintenir leurs ongles courts et propres (plus petit que 5 mm);
- Ne pas avoir de faux ongles (gel, résine, etc.);
- Ne pas porter de vernis à ongles;
- Ne pas porter de bijoux (bagues, joncs et bracelets);
- Des spécificités supplémentaires pourraient s'appliquer pour les personnes œuvrant dans certains secteurs (ex. : bloc opératoire).

7.9 Choix et manipulation des produits d'hygiène des mains

- Ne pas transvider les restants de produit d'une bouteille à l'autre;
- Ne pas réutiliser les bouteilles vides;
- Pour les enfants, seules les SHA à base d'alcool éthylique sont recommandées;
- Pour les enfants, l'usage de la chlorhexidine n'est pas recommandé;
- La crème à mains doit être compatible avec le savon, la SHA et les gants utilisés dans nos installations (ne pas utiliser de crème ou lotion à mains personnelle).

² L'agent antiseptique le plus utilisé dans ce cas est la chlorhexidine, car il offre une action antimicrobienne résiduelle sur les mains, ce qui représente un avantage lorsqu'on l'utilise avant une procédure invasive. Il pourrait également être recommandé par le SPCI en contexte d'éclosion non contrôlée.

³ Les ongles artificiels ou recouverts de vernis augmentent la quantité de micro-organismes et favorisent la colonisation bactérienne; ils contribuent à la transmission de micro-organismes. Les bijoux sont un obstacle à une hygiène des mains efficace.

8 RÉFÉRENCES

Agence de la santé publique du Canada. (2012). *Pratiques en matière d'hygiène des mains dans les milieux de soins*. https://publications.gc.ca/site/archivee-archived.html?url=https://publications.gc.ca/collections/collection_2012/aspc-phac/HP40-74-2012-fra.pdf

Agence de la santé publique du Canada. (2016). *Pratiques de Base et Précautions Additionnelles Visant à Prévenir la Transmission des Infections dans les Milieux de Soins*. <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/routine-practices-precautions-healthcare-associated-infections/pratiques-de-base-precautions-infections-aux-soins-de-sante-2016-FINAL-fra.pdf>

Centre hospitalier universitaire de Québec. (2014). *Politique d'hygiène des mains du CHU de Québec*. <https://www.chudequebec.ca/chudequebec.ca/files/a3/a3550ab7-4e66-488b-b62f-b214875f448a.pdf>

Institut national de santé publique du Québec. (2010). *Sélection des solutions hydro-alcooliques en milieux de soins*.

Institut national de santé publique du Québec. (2014). *L'hygiène et autres mesures de prévention des infections associées aux bactéries multirésistantes*.

Institut national de santé publique du Québec. (2018). *Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains*.

Institut canadien pour la sécurité des patients. (2025). *Arrêt, lavez vos mains, Campagne canadienne de l'hygiène des mains*.

Lawson, P. A. et al. (2016). *Reclassification of Clostridium difficile as Clostridioides difficile (Hall and O'Toole 1935) Prévot 1938* DOI 10.1016/j.anaerobe.2016.06.008

Organisation mondiale de la santé. (2009). *La friction hydro-alcoolique : comment?*. https://cdn.who.int/media/docs/default-source/patient-safety/03-affiche-friction-hydroalcoolique-comment.pdf?sfvrsn=9d2f6e89_11

Organisation mondiale de la santé. (2009). *Le lavage des mains : comment?*. https://cdn.who.int/media/docs/default-source/patient-safety/02-affiche-lavage-des-mains-comment.pdf?sfvrsn=7004a09d_7

Organisation mondiale de la santé. (2010). *Résumé des recommandations de l'OMS pour l'hygiène des mains au cours des soins, sécurité des patients : alliance mondiale pour des soins plus sûrs*. http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70469/WHO_IER_PSP_2009.07_fre.pdf;jsessionid=BCEC529C433608E0FF75C14706C491B5?sequence=1

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. (2018). *Image professionnelle des infirmières*. <https://www.oiiq.org/documents/20147/237836/5513-image-professionnelle-infirmieres-prise-position-web.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2015). *Plan d'action ministériel 2015-2020 sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales*. Gouvernement du Québec. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-209-01W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2025). *Programme national de santé publique 2025-2035*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2025/25-297-03W.pdf>

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2025). *Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec - Guide d'intervention édition 2015 - mise à jour de certaines sections en 2023, 2024 et 2025*. Gouvernement du Québec. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/> et <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/prevention-infections-services-de-garde-ecoles/>

Santé publique Ontario. (2011). *Les quatre moments où on doit se laver les mains*. Gouvernement de l'Ontario. <https://www.publichealthontario.ca/-/media/Documents/9/2008/4-moments-poster-series.pdf?la=fr>

9 ANNEXES

- Annexe 1 [Engagement à l'hygiène des mains](#)
- Annexe 2 [Indications pour l'hygiène des mains](#)
- Annexe 3 [Technique de la friction des mains avec SHA](#)
- Annexe 4 [Technique du lavage des mains à l'eau et au savon](#)

10 DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

10.1 Révision

La politique doit faire l'objet d'une révision aux trois (3) ans ou lorsque des modifications le requièrent. Toute modification apportée à la présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par le président-directeur général.

HISTORIQUE DES VERSIONS (du plus ancien au plus récent)		
Numéro et titre	Date d'adoption	Établissement d'origine
DSI-802 Politique sur l'hygiène des mains	2019-05-16	CISSS de la Montérégie-Centre
PDGA-802 Politique sur l'hygiène des mains	2023-11-23	CISSS de la Montérégie-Centre
DSI-802 Politique sur l'hygiène des mains	2026-02-03	CISSS de la Montérégie-Centre

RÉVISÉE PAR : Direction des soins infirmiers
DIRECTION OU INSTANCES CONSULTÉES : Comité de direction Direction des activités hospitalières et de la fluidité – Hôpital Charles-Le Moyne Direction des activités hospitalières et de la fluidité – Hôpital du Haut-Richelieu Direction des affaires corporatives et partenariats Direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées Direction des ressources humaines et du développement organisationnel Direction de l'enseignement et des affaires universitaires Direction médicale et des services professionnels Direction de la cancérologie Officiers PCI